

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

MARS
2018

PRINCIPALES TENDANCES

A fin mars 2018 et en comparaison avec la même période de l'année 2017, l'exécution des budgets des collectivités territoriales laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une augmentation des recettes ordinaires de 8% provenant de :

- l'augmentation de 55,1% des impôts directs suite à la réalisation à fin mars 2018 de 835 MDH au niveau de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR). A fin mars 2017, aucune recette n'a été enregistrée à ce titre ;
- l'accroissement de 0,1% des impôts indirects qui s'explique principalement par la réalisation de 197 MDH au titre de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance, conjuguée à la diminution de 3,5% (-164 MDH) de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ;
- la baisse de 0,6% des recettes non fiscales provenant essentiellement de la diminution des fonds de concours (138 MDH contre 241 MDH), conjuguée à l'augmentation des subventions (494 MDH contre 352 MDH).

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 67,1% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en diminution de 3,5% suite à la baisse de 1% des dépenses de personnel et de 17,7% des autres dépenses de biens et services, conjuguée à l'augmentation de 29% des intérêts de la dette ;
- des dépenses d'investissement en baisse de 22%, passant de 701 MDH à fin mars 2017 à 547 MDH à fin mars 2018.

Solde ordinaire et excédent global

- un solde ordinaire positif de 4.236 MDH contre un solde ordinaire positif de 3.474 MDH enregistré un an auparavant;
- un excédent global de 3.884 MDH, compte tenu d'un solde positif de 195 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes contre un excédent global de 3.061 MDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 288 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Fonds disponibles

A fin mars 2018, les fonds disponibles des collectivités territoriales et de leurs groupements ont atteint 35,5 MMDH dont 27,3 MMDH sont des excédents des exercices antérieurs.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Mars 2017	Prévisions 2018	Mars 2018	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	<u>7 684</u>	<u>19 349</u>	<u>8 298</u>	<u>43%</u>	<u>8,0%</u>
1.1- Recettes fiscales :	6 402	15 728	7 024	45%	9,7%
<i>Impôts directs</i>	1 122	6 313	1 740	28%	55,1%
<i>Impôts indirects</i>	5 280	9 415	5 284	56%	0,1%
1.2- Recettes non fiscales :	1 282	3 621	1 274	35%	-0,6%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	190	496	179	36%	-5,8%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	195	558	159	28%	-18,5%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	593	1 431	632	44%	6,6%
<i>Autres recettes</i>	304	1 136	304	27%	0,0%
2- DEPENSES ORDINAIRES	<u>4 210</u>	<u>28 369</u>	<u>4 062</u>	<u>14%</u>	<u>-3,5%</u>
2.1- Biens et services :	3 903	27 335	3 666	13%	-6,1%
<i>Personnel</i>	2 713	13 098	2 687	21%	-1,0%
<i>Autres biens et services</i>	1 190	14 237	979	7%	-17,7%
2.2- Intérêts de la dette :	307	1 034	396	38%	29,0%
3- SOLDE ORDINAIRE	<u>3 474</u>	<u>-9 020</u>	<u>4 236</u>	-	-
4- INVESTISSEMENT²	701	25 651	547	2%	-22,0%
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	16	-14	3		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	272	-3 800	192		
7- EXCEDENT/DEFICIT GLOBAL	<u>3 061</u>	<u>-38 485</u>	<u>3 884</u>		
8- FINANCEMENT² :	<u>-3 061</u>	<u>38 485</u>	<u>-3 884</u>		
<i>Recettes d'emprunt</i>	374	3	115		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-241	-1 343	-372		
<i>Variation de l'excédent</i>	-3 194	39 825	-3 627		

¹ Occupation temporaire du domaine public

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Mars 2017	Prévisions 2018	Mars 2018	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	6 402	15 728	7 024	45%	9,7%
IMPÔTS DIRECTS	1 122	6 313	1 740	28%	55,1%
<i>Taxe de services communaux³</i>	260	2 125	176	8%	-32,3%
<i>Taxe professionnelle³</i>	190	1 726	93	5%	-51,1%
<i>Taxe d'habitation³</i>	32	267	20	7%	-37,5%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	640	771	616	80%	-3,8%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	0	712	450	63%	
<i>Part des régions dans l'IR</i>	0	712	385	54%	
IMPÔTS INDIRECTS	5 280	9 415	5 284	56%	0,1%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	4 704	7 918	4 540	57%	-3,5%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	0	203	197	97%	
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	184	418	161	39%	-12,5%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	60	119	36	30%	-40,0%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	44	110	51	46%	15,9%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	46	114	45	39%	-2,2%
<i>Taxe de séjour</i>	43	66	50	76%	16,3%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	51	40	63	158%	23,5%
<i>Autres impôts indirects</i>	148	427	141	33%	-4,7%
RECETTES NON FISCALES	1 282	3 621	1 274	35%	-0,6%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	190	496	179	36%	-5,8%
<i>Redevance OTDP communal</i>	195	558	159	28%	-18,5%
<i>Fonds de concours</i>	241	61	138	226%	-42,7%
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	106	358	91	25%	-14,2%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	0	174	1	1%	
<i>Subventions</i>	352	1 370	494	36%	40,3%
<i>Recettes diverses</i>	198	604	212	35%	7,1%
TOTAL DES RECETTES	7 684	19 349	8 298	43%	8,0%

³ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6 décembre 2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2010 (B.O n° 5822 du 18 mars 2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
1- RECETTES	1 748	1 040	5 510	8 298
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	102	46	1 657	1 805
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	102	45	1 093	1 240
<i>Produits des services</i>	0	0	166	166
<i>Produits des biens</i>	0	1	398	399
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	3	0	286	289
Taxe sur les services communaux	3	0	173	176
Taxe professionnelle	0	0	93	93
Taxe d'habitation	0	0	20	20
1.3- Ressources transférées :	1 643	994	3 567	6 204
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	63	976	3 501	4 540
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	835	0	0	835
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	197	0	0	197
<i>Fonds de concours et subventions</i>	548	18	66	632
2- DEPENSES ORDINAIRES	217	566	3 279	4 062
2.1- Biens et services :	107	541	3 018	3 666
<i>Personnel</i>	39	474	2 174	2 687
<i>Autres biens et services</i>	68	67	844	979
2.2-Intérêts de la dette	110	25	261	396
3- SOLDE ORDINAIRE	1 531	474	2 231	4 236
4- INVESTISSEMENT	116	149	282	547
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	2	0	1	3
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	0	-6	198	192
7- EXCEDENT/DEFICIT GLOBAL	1 417	319	2 148	3 884
8- FINANCEMENT :	-1 417	-319	-2 148	-3 884
<i>Recettes d'emprunt</i>	65	34	16	115
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-90	-23	-259	-372
<i>Variation de l'excédent</i>	-1 392	-330	-1 905	-3 627

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin mars 2018 laisse apparaître une hausse de 8% des ressources et une baisse de 3,5% des dépenses ordinaires, dégagant ainsi un solde ordinaire positif de 4.236 MDH.

Compte tenu de dépenses d'investissement de 547 MDH et d'un solde positif des comptes spéciaux et des budgets annexes de 195 MDH, les budgets des collectivités territoriales dégagent un excédent global de 3.884 MDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 8,3 MMDH en augmentation de 8% par rapport à fin mars 2017. Ceci s'explique par la hausse de 17,1% des recettes transférées, conjuguée à la diminution de 40% des recettes gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales et de 5,2% des recettes gérées par les collectivités territoriales.

Ressources des collectivités territoriales				
	2017	Prévisions	2018	Evol. %
Transférées	5 297	10 976	6 204	17,1%
Gérées par l'Etat	482	4 118	289	-40,0%
Gérées par les collectivités	1 905	4 255	1 805	-5,2%
TOTAL	7 684	19 349	8 298	8,0%

1.1-RECETTES FISCALES

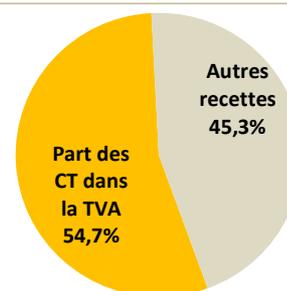
Les recettes fiscales ont atteint 7 MMDH, en augmentation de 9,7% par rapport à leur niveau à fin mars 2017, provenant de la hausse de 55,1% des impôts directs et de 0,1% des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 84,6% des recettes globales des collectivités territoriales à fin mars 2018.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 6.204 MDH à fin mars 2018 contre 5.297 MDH un an auparavant, les ressources transférées sont en hausse de 17,1%. Cette hausse résulte de la réalisation de 835 MDH au niveau de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR)⁴, de 197 MDH au titre de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance et de l'augmentation de 40,3% des subventions.

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 54,7% de leur part dans le produit de la TVA.

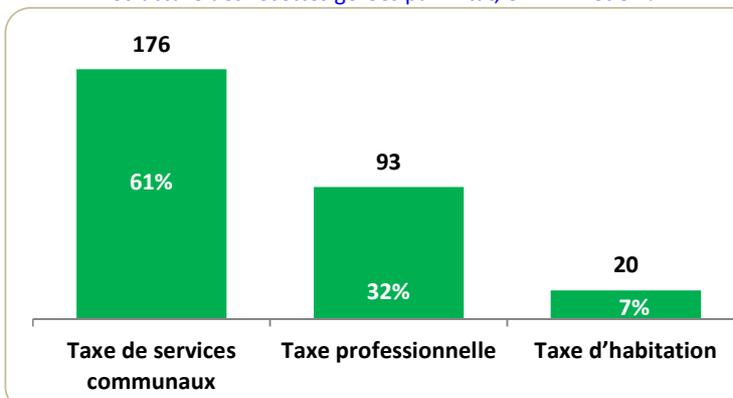
Structure des recettes des collectivités en 2018



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin mars 2018, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 289 MDH contre 482 MDH un an auparavant, soit une diminution de 40%, provenant de la baisse de la taxe de services communaux (-32,3%), de la taxe professionnelle (-51,1%) et de la taxe d'habitation (-37,5%).

Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %

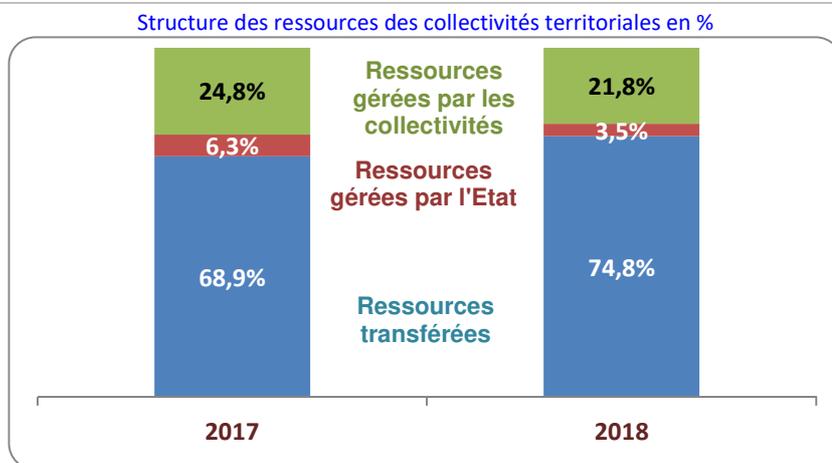


⁴ Le taux des parts affectées aux régions dans le produit de l'IS et de l'IR a passé de 3% en 2017 à 4% en 2018 (articles 13 et 14 de la loi de finances de 2018).

1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 1.805 MDH à fin mars 2018, en baisse de 5,2% par rapport à leur niveau à fin mars 2017. Elles sont constituées en grande partie par la taxe sur les terrains urbains non bâtis (616 MDH), les recettes domaniales (179 MDH), la taxe sur les opérations de construction (161 MDH), la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (159 MDH) et la redevance sur les recettes des mandataires des marchés de gros (91 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin mars 2017 et fin mars 2018, fait ressortir une augmentation de la part des ressources transférées, conjuguée à une diminution de la part des ressources gérées par les collectivités territoriales et de la part des ressources gérées par l'Etat.



1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont atteint 1.274 MDH, en diminution de 0,6% par rapport à leur niveau à fin mars 2017, en raison essentiellement de la baisse des fonds de concours (138 MDH contre 241 MDH) et de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (159 MDH contre 195 MDH), conjuguée à la hausse des subventions (494 MDH contre 352 MDH).

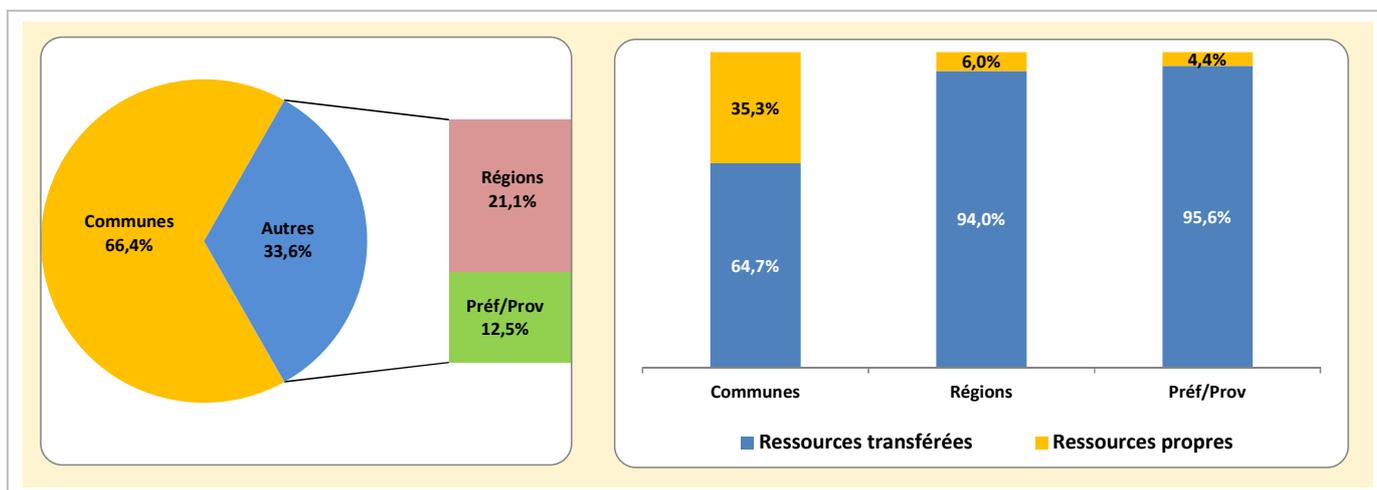
La hausse enregistrée au niveau des subventions provient essentiellement de l'augmentation des subventions de l'Etat (494 MDH contre 351 MDH).

Les fonds de concours sont constitués pour une partie des versements effectués par certains départements ministériels (105 MDH contre 154 MDH) et des établissements et entreprises publics (9 MDH contre 20 MDH).

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 5,5 MMDH et représentent 66,4% des recettes globales dont les collectivités territoriales ont bénéficié à fin mars 2018.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale durant l'année 2018 permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 64,7% des recettes des communes contre 94% pour les régions et 95,6% pour les préfetures et provinces.

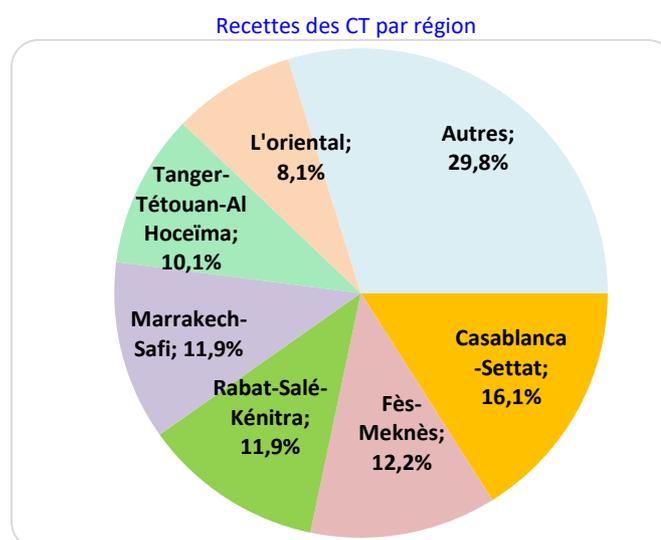


1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁵, montre une forte concentration au niveau de 6 régions avec 70,2% de recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (1.333 MDH) représentent 16,1% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Fès-Meknès vient en second rang avec 12,2% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1,5%.



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	488	66	779	1 333
Fès-Meknès	194	25	795	1 014
Rabat-Salé-Kénitra	258	78	651	987
Marrakech-Safi	205	20	759	984
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	224	44	572	840
L'oriental	117	14	538	669
Souss-Massa	145	29	468	642
Béni Mellal-Khénifra	100	11	514	625
Laâyoune-Sakia El Hamra	20	0	510	530
Drâa-Tafilalet	39	2	356	397
Dakhla-Oued Ed Dahab	2	0	151	153
Guelmim-Oued Noun	13	0	111	124
TOTAL	1 805	289	6 204	8 298

⁵ Décret n°2.15.10 du 20 Février 2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05 Mars 2015.

2- DEPENSES

A fin mars 2018, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 5 MMDH, en baisse de 3,3% par rapport à leur niveau de fin mars 2017. Elles se composent à hauteur de 81,5% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin mars 2018, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 4,1 MMDH, soit une diminution de 3,5%. Cette baisse est le résultat de la diminution de 1% des dépenses de personnel, de 17,7% des dépenses des autres biens et services, conjuguée à l'augmentation de 29% des intérêts de la dette.

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2017	Prévision	2018	Réalisation	Variation
Personnel	2 713	13 098	2 687	21%	-1,0%
Autres biens et services	1 190	14 237	979	7%	-17,7%
Intérêts dette	307	1 034	396	38%	29,0%
TOTAL	4 210	28 369	4 062	14%	-3,5%

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin mars 2018 ont atteint 2.687 MDH contre 2.713 MDH à fin mars 2017, soit une diminution de 1%. Les salaires représentent 66,1% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 59,2% de leur part dans le produit de la TVA.

La baisse des dépenses de personnel est due principalement à la diminution enregistrée au niveau des traitements et indemnités permanentes du personnel titulaire et assimilés (1.741 MDH contre 2.101 MDH) et des participations patronales à la caisse marocaine de retraite (C.M.R.) (211 MDH contre 233 MDH).

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 979 MDH à fin mars 2018 contre 1.190 MDH un an auparavant. Elles sont constituées pour 39,5% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 396 MDH à fin mars 2018 contre 307 MDH un an auparavant, en hausse de 29%.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin mars 2018 a dégagé un solde ordinaire positif de 4.236 MDH contre un solde ordinaire positif de 3.474 MDH enregistré un an auparavant.

2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 547 MDH à fin mars 2018 contre 701 MDH à fin mars 2017, soit une baisse de 22%.

Cette baisse s'explique principalement par la diminution des émissions au titre des projets intégrés (119 MDH contre 175 MDH), des programmes nationaux (117 MDH contre 165 MDH) et des travaux neufs et grosses réparations (182 MDH contre 217 MDH).

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
	2017	Prévision	2018	Réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	217	7 513	182	2%	-16,1%
Projets intégrés⁶	175	5 425	119	2%	-32,0%
Acquisitions immobilières	57	4 846	47	1%	-17,5%
Acquisitions mobilières⁷	83	1 474	81	5%	-2,4%
Programmes nationaux⁸	165	4 502	117	3%	-29,1%
Subventions	4	1 891	1	0%	-75,0%
TOTAL	701	25 651	547	2%	-22,0%

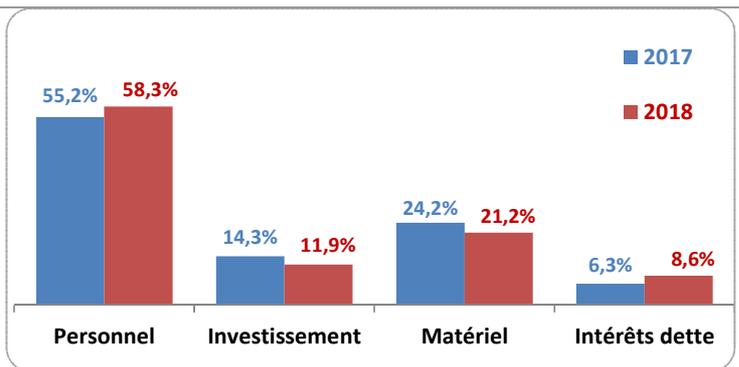
⁶ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁷ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles

⁸ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin mars 2017 et fin mars 2018 fait ressortir la hausse des parts des dépenses de personnel et des charges en intérêts de la dette, conjuguée à la baisse des parts des dépenses d'investissement et des dépenses de matériel.

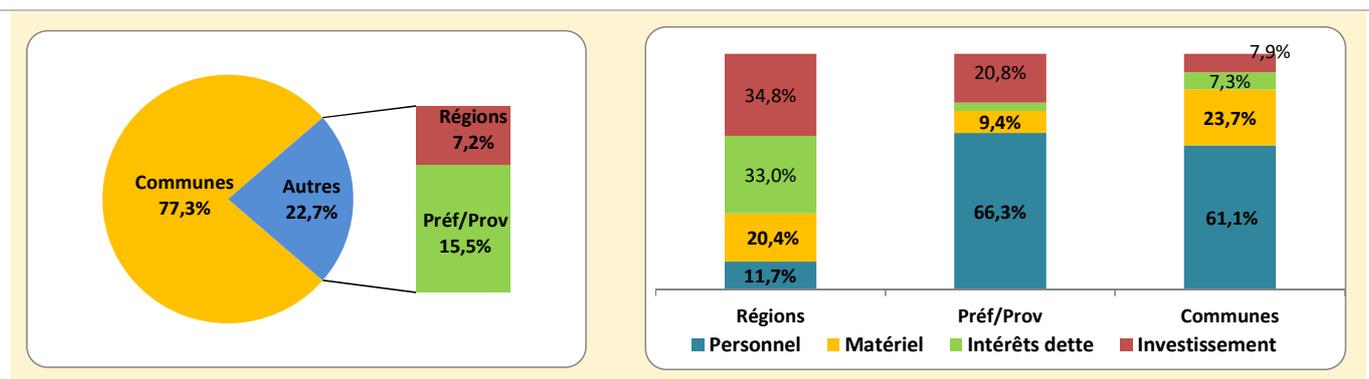


2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 3.561 MDH, les dépenses ordinaires et d'investissement des communes représentent 77,3% des dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales à fin mars 2018.

La répartition des dépenses par type de collectivité territoriale à fin mars 2018 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent des parts importantes des budgets des communes (61,1%) et des préfectures et provinces (66,3%) ;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 34,8% de dépenses d'investissement, 33% des charges en intérêts, 20% de dépenses de matériel et 11,7% des dépenses de personnel.

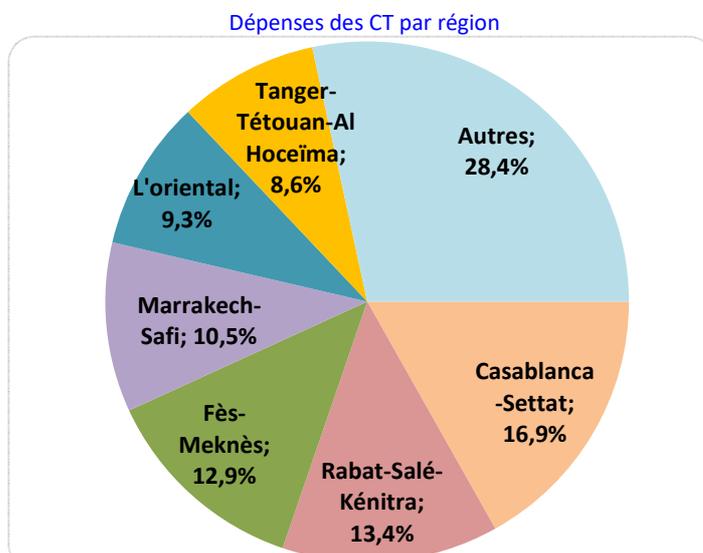


2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de 6 régions avec 71,6% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (777 MDH) représentent 16,9% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1,3% des dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	558	65	128	26	777
Rabat-Salé-Kénitra	364	125	40	87	616
Fès-Meknès	328	191	48	28	595
Marrakech-Safi	281	106	18	81	486
L'oriental	263	82	33	52	430
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	236	99	12	51	398
Souss-Massa	176	59	44	66	345
Béni Mellal-Khénifra	186	59	19	36	300
Laâyoune-Sakia El Hamra	103	111	21	35	270
Drâa-Tafilalet	111	53	15	66	245
Guelmim-Oued Noun	56	14	3	16	89
Dakhla-Oued Ed Dahab	25	15	15	3	58
TOTAL	2 687	979	396	547	4 609

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin mars 2018 des soldes positifs de 3 MDH et de 192 MDH respectivement contre un solde positif de 16 MDH pour les budgets annexes et un solde positif de 272 MDH pour les comptes spéciaux à fin mars 2017.

4- EXCEDENT / DEFICIT GLOBAL

Compte tenu des dépenses d'investissement et des soldes positifs des budgets annexes et des comptes spéciaux, la situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 3.884 MDH à fin mars 2018 contre un excédent global de 3.061 MDH enregistré un an auparavant.

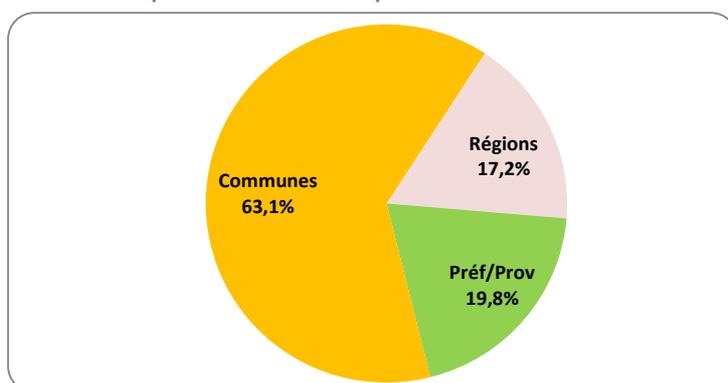
5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin mars 2018, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 115 MDH a permis le remboursement du principal de la dette pour 372 MDH et la reconstitution des fonds disponibles pour 3,6 MMDH.

6- FONDS DISPONIBLES

Les fonds disponibles des collectivités territoriales à fin mars 2018 se sont élevés à 35,5 MMDH, dont 27,3 MMDH sont des excédents des exercices antérieurs⁹. Les communes interviennent pour 63,1% des fonds disponibles des collectivités territoriales.

Répartition des fonds disponibles à fin mars 2018



⁹ Les excédents des exercices antérieurs sont constitués pour l'essentiel de reports de crédits.